

À PROPOS DE LA CJR ORGANISME RECONNU

La Compagnie des jeunes retraités (CJR) est reconnue comme organisme bénévole de la Ville de Québec depuis décembre 1993. Elle est constituée officiellement en corporation et soumise à la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., C. c-38, A.218) depuis 1994.

Son code de vie suscite le goût d'être actif, renforce son accueil, son milieu de vie et le sentiment d'appartenance des membres envers l'organisme tout en laissant place au plaisir de faire des choses agréables ensemble.

Les valeurs préconisées sont le respect, le partage, la solidarité, l'inclusion, l'équité et l'amitié.